

SYSTEME DES STATISTIQUES DE L'EMPLOI SUR LE MARCHE DU TRAVAIL EN ALGERIE

M. Aliouane abdelghani.

Maître assistant A à l'Université de ferhat abbes setif.

Email : aliouaneabd12@gmail.com.

Résumé :

Les statistiques de l'emploi et du marché du travail recouvrent toutes les informations relatives à la totalité ou à une partie du marché du travail, ces informations sont, habituellement, recueillies en adoptant des méthodologies (recensements, enquêtes, enregistrements administratifs,...etc.), elles sont très souvent, et les doivent être, conformes aux normes internationales. Par ailleurs, les statistiques de l'emploi et du marché du travail permettent d'établir un profil de caractéristiques du marché du travail (taille, structure, problèmes, opportunités), la connaissance et les conclusions tirées à partir de ce profil permettent d'instaurer et de bien conduire des programmes et des politiques d'emploi, et d'aider au pilotage de certaines questions relatives l'emploi. Pour cela, rendre régulièrement disponibles, les informations fiables sur le marché du travail est un grand défi pour les systèmes nationaux d'information sur le marché du travail. En Algérie, et comme dans la majorité des pays, plusieurs sources sont susceptibles de produire de l'information statistique sur l'activité et l'emploi : les enquêtes exhaustives (les recensements généraux) ; les enquêtes non exhaustives (les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes auprès des entreprises) ; les sources administratives (données

de l'ANEM, les annuaires...etc.). Dans ce travail et afin de cerner les différentes facettes du sujet des statistiques de l'emploi et du marché du travail, nous allons exposer, en premier, **les sources officielles, fondamentales et potentielles de statistiques sur l'emploi et le marché du travail**; ensuite, **nous évaluons le dispositif d'information sur le l'emploi et le marché du travail**. Enfin, nous allons dresser **les perspectives et les pistes d'amélioration envisageables**.

Mots clés : Algérie, recensements, enquêtes, marché du travail, l'information statistique, exhaustives, non exhaustives.

الملخص:

تغطي إحصائيات العمالة وسوق العمل كافة المعلومات المتعلقة بسوق العمل وعادة ما يتم جمع هذه المعلومات من خلال تبني منهجيات (التعدادات والمسوح والسجلات الإدارية)، هذه الأخيرة وفي كثير من الأحيان يجب أن تتماشى مع المعايير الدولية. تستخدم هذه الإحصائيات لإنشاء قاعدة معطيات خاصة بهذا السوق و تستعمل النتائج المستخلصة من هذه القاعدة في إنشاء برامج وسياسات التوظيف كما تساعد في السيطرة على قضايا العمالة بصفة عامة. لذلك فإن التأكد من نجاعة المعلومات المتاحة في سوق العمل يشكل تحديا كبيرا لنظم المعلومات الوطنية في هذا السوق.

في الجزائر، وكما هو الحال في معظم الدول، هناك العديد من المصادر المحتملة لإنتاج معلومات إحصائية عن النشاط والعمل حيث نجد المسوحات الشاملة (التعدادات)، المسوحات الغير شاملة (مسوح

الأسر ومسوح المؤسسات) و المصادر الإدارية (بيانات الوكالة الوطنية للتشغيل والأدلة...). في هذا العمل، وللتعرف على الجوانب المختلفة لموضوع إحصائيات العمالة وسوق العمل، سوف نعرض أولاً المصادر الأساسية والمحتملة لإحصائيات العمالة وسوق العمل؛ ثم نقوم بتقييم الجهاز بعرض معلومات كل مصدر، لننتهي إلى رسم الآفاق والمجالات الممكنة للتحسين.

كلمات البحث: الجزائر، التعدادات، المسوح، سوق العمل، المعلومات الإحصائية، شاملة وليست شاملة.

Section 1 : Revue des sources statistiques sur l'emploi et le marché du travail :

Généralement, les informations statistiques de l'emploi et du marché du travail proviennent directement ou indirectement des enquêtes (exhaustives et non exhaustives) et des fichiers et enregistrements administratifs. Si on fait une comparaison entre les différentes sources, une remarque est sûre, c'est qu'elles n'ont pas ni le même principe, ni le même fondement, ni les mêmes outils.

Par ailleurs, les différentes sources peuvent être classées en trois types de sources : les enquêtes exhaustives (les recensements généraux) ; les enquêtes non exhaustives (les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes auprès des entreprises) ; les sources administratives (données de l'ANEM, les annuaires...etc.). Dans cette section, nous allons dresser l'inventaire des différentes sources potentielles des données et des statistiques sur l'emploi et le marché du travail.

1. Les enquêtes exhaustives (les recensements généraux) :

Le recensement, du latin *CENSERE* qui signifie « estimer », est une opération statistique de dénombrement dont l'objectif est d'obtenir une description des caractéristiques sociodémographiques des habitants d'un pays. Cette description pourra servir de base pour l'action publique, la prévision économique et la planification. De plus, les recensements généraux constituent le pilier incontournable du système statistique, d'où ils permettent d'avoir des données statistiques très précises et très détaillées.

1.1. Un peu d'histoire :

Le recensement est l'une des opérations statistiques les plus importantes et les plus anciennes de l'histoire, c'est dès l'époque des civilisations anciennes que des dénombrements complets ont été organisés : le premier recensement aurait eu lieu il y a plus de 4700 ans, en Egypte et en Chine il y a plus de 4200 ans. Une autre civilisation très importante, celle des Romains, pratiquait les recensements : à Athènes, le premier recensement est organisé par Périclès en 444 avant J.-C. ; le deuxième célèbre dénombrement de l'Empire romain aurait été réalisé à Rome dès le sixième siècle avant J.-C.¹

Sur les trois siècles (17^e, 18^e et 19^e), le nombre de dénombrements s'est multiplié et à la fin du 19^e siècle, la plupart des pays (colonisés ou colonisateurs) ont réalisé au moins un recensement : Au Suède, le premier recensement est réalisé en 1749, en Autriche en 1754, au Danemark en 1769, aux Etats-Unis en 1790, en France 1801, en Belgique en 1846, au Canada 1871, en Scandinavie avant 1700,...etc.²

Plus tard, durant les deux derniers siècles (20^e et 21^e), les pays se voyaient forcés, face au besoin de connaître avec exhaustivité les caractéristiques de leurs populations, à instaurer des recensements de manière régulière.

L'expérience Algérienne dans le domaine de réalisation des recensements est modeste avec sept recensements généraux de la population. A l'époque de colonisation française (1830-1962), les recensements se feront tous les cinq ans, aux mêmes dates que ceux effectués en France.³ A cette époque, dans la majorité des cas les recensements ne sont pas généraux mais seulement une partie de la population (indigène algérienne ou européenne) est concernée par le

¹Godinot, A. (2005), « Pour comprendre le recensement de la population », Insee Méthodes-Hors-Série de Mai 2005.

²Begeot, F. & Eggerickx, T., (1993) « Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats », In: Population, 48^e année, N°6, 1993, P. 1705-1732.

³Kateb, K. (2004), « La statistique coloniale en Algérie (1830-1962) : entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne », Courrier des Statistiques, N°112, P.6

dénombrement. A cette époque, aussi, les deux opérations importantes qui ayant eu lieu furent organisées en 1948 et en 1954.

Depuis l'indépendance, cinq opérations de recensements de la population et de l'habitat ont été réalisées, avec une périodicité décennale, par l'ONS en 1966, 1977, 1987, 1998 et 2008. A chaque opération, les objectifs assignés étaient de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques des habitants et leur répartition géographique et de connaître les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'habitat.

D'autres types de recensements ont été effectués par ou en collaboration avec l'ONS :

- un recensement économique en 2011, dont l'objectif était de recenser, traiter et publier des données sur les entités économiques et administratives, hors agriculture ;
- deux (02) recensements de l'agriculture "RGA" en 1974 et en 2001, dont les buts étaient de recenser l'ensemble des exploitants et des exploitations agricoles ainsi que l'ensemble des activités connexes, mettre en place les bases d'un système national intégré de statistiques agricoles et disposer des bases de sondage nécessaires à la réalisation des enquêtes agricoles.¹

1.2. Le recensement : une source potentielle d'information exhaustive sur l'offre du travail

A travers plusieurs questions, les recensements repèrent des informations statistiques sur l'emploi et le marché du travail, ces statistiques sont recueillies à des niveaux géographiques très fins, elles portent sur chaque willaya, commune, district,...etc.

A noter que l'Algérie indépendante a réalisé dix opérations de recensements, dont cinq opérations de recensements de la population et de l'habitat, et que les statistiques recueillies sur l'emploi sont très souvent conformes aux normes et définitions préconisées par le Bureau International du Travail (BIT).

¹Art.2 du décret exécutif N° 01-114 du 07 Mai 2001 portant recensement général de l'agriculture (RGA). (Publié au JO n° 26 de l'année : 2001, p. 10)

Si tous les recensements constituent des sources potentielles d'informations sur l'offre du travail, les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), et en raison de leur champ d'observation s'étalant sur la totalité des individus de la population, sont les mieux indiqués pour saisir avec exhaustivité l'évolution des structures de l'offre de travail nationale, régionale et locale.

Parmi les questions relatives à l'emploi et au marché du travail qui sont souvent saisies par les recensements généraux de la population, on cite : le sexe, l'âge de l'individu, la langue lue et écrite, la dernière classe suivie dans l'enseignement général, la dernière classe suivie dans la formation professionnelle, la situation individuelle, l'exercice d'une activité (Oui/Non), la recherche du travail (Oui/Non), la profession principale, la situation dans la profession, le secteur juridique, le secteur d'activité, le lieu de travail, le principal moyen de déplacement et la fréquence des déplacements. A noter que toutes ces questions sont à renseigner sur tous les membres des ménages âgés de cinq ans et plus, et qu'elles ne sont pas les mêmes d'une opération de recensement à l'autre, il y avait toujours des modifications et essais d'amélioration pour mieux saisir l'emploi.

2. Les enquêtes non exhaustives :

En théorie, le recours aux enquêtes par échantillon est justifiable dès que la taille de la population à étudier est très grande et les coûts disponibles ne permettent pas de réaliser un recensement (d'en étudier avec exhaustivité). Généralement, les enquêtes par échantillon sont conçues pour produire des estimations extrapolables sur l'ensemble de la population et utilisables pour l'analyse et la planification. Pour qu'elles soient utilisables et extrapolables, ces estimations, doivent être fiables et précises. Pour cela, les concepteurs des enquêtes par échantillon essaient toujours d'assurer un seuil acceptable de représentativité et de précision.

Par ailleurs, les avantages des enquêtes par rapport aux recensements sont multiples : elles sont moins onéreuses, moins lourdes et très fréquentes (périodicité courte) ; elles peuvent être conçues pour un seul sujet ou pour plusieurs sujets simultanément (les enquêtes à champs multiples) ; elles abordent plus de thématiques...etc.

Par ailleurs, les enquêtes nationales par échantillon constituent une source potentielle de production des données et statistiques sur l'emploi et le marché du travail.

2.1. Bref historique sur les enquêtes réalisées :

Une année après la date du premier recensement général de la population, réalisée en 1966, le CNRP, l'institution chargée de la statistique des années soixante, actuel ONS, a commencée à mener des enquêtes auprès des ménages, les deux premières enquêtes de ce genre ayant eu lieu furent l'enquête sur les dépenses de consommation et l'enquête sur la main d'œuvre. La première a été réalisée entre 1967 et 1968, la deuxième a été réalisée entre 1967 et 1969.

Plusieurs types d'enquêtes par échantillon ont été menés depuis l'indépendance par l'Institution Centrale de la Statistique (par le CNRP, le CNRES ou l'ONS) : les enquêtes sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages ; les enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre ; les enquêtes nationales auprès des ménages sur la santé ; les enquêtes auprès des entreprises ; les enquêtes spécialisées ; les enquêtes à indicateurs multiples ;...etc.

2.2. L'enquête « Emploi » : une source fondamentale d'information

Les enquêtes Emploi sont des enquêtes conçues principalement pour recueillir les données permettant de saisir la situation du marché du travail à un moment donné. Elles permettent de fournir de nombreuses informations sur les caractéristiques de la main-d'œuvre à savoir : le volume de la population active et sa structure (selon les variables âge, sexe et milieu de résidence) ; le taux d'emploi et les caractéristiques de la population occupée ; le taux de chômage et les caractéristiques de la population en chômage ; le volume de la population inactive et sa structure ; etc. Elles constituent une source officielle et fondamentale d'information sur l'emploi et le marché du travail. Néanmoins, *pourquoi ces enquêtes sont-elles fondamentales ?* Elles le sont pour au moins deux raisons, la première est relative à la régularité de la collecte, cette régularité permet de suivre les changements de la situation du marché du travail ; la deuxième raison est liée la quantité d'information obtenue.

Encore, comment les enquêtes emploi saisissent-elles les informations statistiques de l'emploi et du marché du travail ? Les informations statistiques sur l'activité et l'emploi sont saisies à travers une batterie de questions introduites dans le questionnaire de l'enquête.

En détail, le questionnaire de ces enquêtes est structuré autour de cinq volets :

- un volet sur les principales conditions d'habitat et d'équipement du ménage ;
- un autre volet sur les caractéristiques individuelles des membres du ménage (sexe, âge, éducation et formation professionnelle, situation individuelle,...etc.) ;
- un troisième volet sur les caractéristiques des occupés (la profession exercée, la situation dans la profession, l'âge au premier travail, le secteur juridique de l'établissement ;...etc.) ;
- enfin, deux volets sur les caractéristiques des non occupés et leurs emplois de temps.

Il faut noter que les enquêtes emploi s'appuient sur les concepts et définitions préconisées par le BIT. Il faut noter aussi que, ces enquêtes par sondage sont réalisées annuellement auprès d'un échantillon de ménages et la taille des échantillons est variable d'une enquête à l'autre.¹ De plus, pour chaque enquête emploi, l'échantillon est tiré de la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) précédant à l'enquête (par exemple l'échantillon de l'enquête emploi 1997 a été tiré à partir de la base de RGPH 1987).

¹ Durant la période 1982-1985, par exemple, la taille des échantillons était comprise entre 10 000 et 13 000 ménages ; en 1989 (34000 ménages) ; 1992 (11 296 ménages) ; 1997 (6 457 ménages) ; 2001 (6 847 ménages) ; 2002 (6 596 ménages) ; 2003 (12424 ménages) ; 2004 (13013 ménages) ; en 2011 (20 314 ménages) ; en avril 2014 (21 554 ménages) ; en Septembre 2014 (21 502 ménages) ;...etc.

2.3. La saisie de l'emploi dans les autres enquêtes :

Pour les enquêtes sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages et les enquêtes auprès des entreprises (enquête sur les salaires auprès des entreprises, enquête trimestrielle auprès des entreprises sur l'emploi, enquête approfondie de structure,...etc.), les informations sur l'emploi et le marché du travail ne constituent qu'un objectif secondaire.

Pour les enquêtes sur la consommation, au-delà du sujet du niveau de vie et de la consommation des ménages, les questionnaires couvrent aussi le sujet de l'activité où un ensemble de questions est posé pour cerner l'activité au sens du BIT. De plus, par rapport aux RGPH, la partie sur l'activité des enquêtes consommation est semblable à part un volet en plus sur les revenus (salariaux et non salariaux). Aussi, du fait de la durée de réalisation de ces enquêtes (une année entière) et la pluralité des passages effectués, les activités occasionnelles peuvent être mieux saisies ainsi que le volume de chômage.¹

Pour les enquêtes auprès des entreprises, il faut, tout d'abord, noter qu'en général, ces enquêtes concernent uniquement les salariés et les informations recueillies concernent plutôt les caractéristiques des entreprises (ou les établissements) que les travailleurs.²

D'autre part, en plus des objectifs assignés à ces enquêtes (recueillir des informations sur l'ensemble des caractéristiques des établissements ou des entreprises, pour bâtir et alimenter les TRE), elles nous renseignent sur l'emploi salarié par branche d'activité, par secteur juridique et par niveau de qualification.

3. Les sources administratives

Au-delà des enquêtes exhaustives et non exhaustives, auprès des ménages ou auprès des entreprises, les sources administratives constituent une source moins coûteuse, moins complexe et potentielle pour les statistiques de l'emploi et le marché du travail, De plus, les

¹Hammouda, N-E. (2005), « Le système d'information sur le marché du travail : bilan et perspectives », Op.cit.P. 06

²Ibid. P. 06-07

statistiques, extraites de ces sources, doivent compléter celles collectées à partir des sources fondamentales d'information sur l'activité, l'emploi et le chômage. Cette complémentarité permet de renforcer le système national d'information sur le marché du travail.

La démarche ici consiste à exploiter les fichiers et bases administratives afin d'extraire directement ou indirectement des informations sur le marché du travail. Parmi les sources administratives qui contiennent des informations sur la main d'œuvre (activité, emploi, chômage,...etc.) on trouve les bases de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) ; le bilan périodique de l'emploi, le bilan de l'emploi de la fonction publique ; les bases de la Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) ; les bases de la Caisse Nationale des Sécurité Sociale des Non-Salariés (CASNOS) ; les bases des structures chargées de l'emploi des jeunes ;...etc.

3.1. Le bilan périodique de l'emploi :

Selon le décret N° 81-62 du 04 avril 1981 relatif au bilan de l'emploi et aux prévisions annuelles et pluriannuelles de recrutement, tout organisme employeur, public ou privé, occupant plus de neuf travailleurs permanents, doit communiquer annuellement, aux services du ministère chargé du travail, leurs bilans de l'emploi selon des procédures et des canevas appropriés. De plus, selon le deuxième article du décret exécutif N° 08-125 du 15 avril 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère du travail, la sous-direction des études et de la régulation du marché du travail, du ministère du travail, est chargée, parmi d'autres missions, d'établir, périodiquement, le bilan de l'emploi sur la base des données sectorielles.

En outre, selon l'article 5 du même décret, la direction des Etudes et des Systèmes d'information du ministère du travail, est chargée, parmi d'autres missions, de constituer une banque de données et un fonds documentaire sectoriel et d'assurer la conservation des archives. Les services de la sous-direction des études, des statistiques et des programmes, doivent, quant à eux, collecter et traiter l'ensemble des informations statistiques se rapportant au domaine de compétence du secteur et d'en assurer la diffusion.

L'application des articles suscités a donné lieu à un ensemble de produits tels que : une base de données, des fichiers exploitables et un bilan de l'emploi. Elles sont disponibles au niveau du ministère chargé du travail.

Les fichiers exploitables et le bilan de l'emploi, établis annuellement, prévus par les décrets 81-62 et 08-125, peuvent constituer un outil de connaissance du marché du travail. Ils contiennent généralement des informations sur l'emploi selon le sexe, le secteur économique, le secteur juridique, ...etc.

3.2. Les données de l'ANEM :

L'Agence Nationale de l'Emploi est un établissement public de placement, elle est l'intermédiaire entre les employeurs offreurs d'emploi et les demandeurs d'emploi. L'agence est chargée, parmi d'autres missions, d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main-d'œuvre, de recueillir et de mettre en relation l'offre et la demande de travail.¹ Donc, les informations sur l'emploi proviennent aussi de l'Agence Nationale de l'Emploi, ces informations concernent les demandes, les offres d'emploi et les placements. De plus, des informations sur la main-d'œuvre étrangère peuvent être extraites à partir du fichier national des travailleurs étrangers, qui est organisé et géré par l'ANEM.

Section 2 : Evaluation du système des statistiques de l'emploi et du marché du travail

Après la présentation d'un inventaire de l'ensemble des sources officielles, fondamentales et potentielles de l'information sur l'emploi et le marché du travail, et afin de compléter l'état des lieux du système d'information sur le marché du travail, nous allons établir dans cette section une évaluation du dispositif d'information sur le l'emploi et le marché du travail.

¹Art.5 du décret exécutif N° 06-77 du 18 Février 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'emploi. (Publié au JO n° 09 de l'année : 2006, p. 20)

L'évaluation du dispositif d'information est importante dans la mesure où elle permet, dans un premier temps, de ressortir les principales lacunes, ensuite, de dégager les actions d'amélioration du système des statistiques de l'emploi et du marché du travail. Donc, dans cette section, nous allons établir une évaluation du dispositif d'information sur le l'emploi et le marché du travail sous trois angles :

Premier ordre : aspects généraux (périodicité, délais d'exploitation, accès et traitement statistique)

1.1. La périodicité et les délais d'exploitation :

La régularité de la production des données sur l'activité, l'emploi et le chômage permet de suivre régulièrement les changements de la situation du marché du travail. L'une des principales limites du dispositif d'information sur le l'emploi et le marché du travail réside dans l'irrégularité de la production des données. En Algérie, les enquêtes exhaustives (recensements généraux) sont peu fréquentes. Durant cinquante-trois ans d'indépendance, un seul recensement économique et deux recensements agricoles ont été menés par l'ONS, les recensements de la population sont réalisés avec une régularité décennale.¹ Pour les enquêtes non exhaustives (enquêtes auprès des ménages et enquêtes auprès des entreprises), elles sont conduites par l'ONS de manière plus ou moins régulière.

Par ailleurs, l'ONS a tenté, pas mal de fois, d'améliorer la périodicité (annuelle, semestrielle, trimestrielle) des enquêtes auprès des ménages sur la main-d'œuvre, qui constituent une source officielle et fondamentale d'information sur l'emploi et le marché du travail.² Mais ces tentatives n'ont pas toujours réussies du fait des délais d'exploitation qui sont très longs, parfois plus de neuf mois. Ici les délais très longs sont aussi une limite du dispositif d'information sur le l'emploi et le marché du travail.

¹ Cette régularité a été enfreinte à deux reprises en 1977 et 1998, pour plusieurs raisons (soient : à cause du plan de charge de l'ONS, pour des raisons financières, pour des raisons sécuritaires, etc.)

² Pour l'année 1996, l'enquête emploi a été réalisée pour 3 trimestres ; pour l'année 2014, l'enquête emploi a été menée semestriellement.

1.2. L'accès et le traitement statistique :

Une autre limite du dispositif d'information sur le marché du travail est liée à l'accès aux bases des données des enquêtes. L'accès du public intéressé par les bases de données permet sûrement de mener des études plus profondes dépassant le simple descriptif de la situation du marché du travail et les phénomènes spécifiques (l'emploi informel, le travail des enfants, travail des femmes, etc.). En Algérie les bases de données de l'ONS ne sont pas accessibles au public intéressé, et ce qui est publié dans les Collections Statistiques sont uniquement les résultats de l'exploitation des enquêtes, qui sont dans la majorité des cas des simples pourcentages et des tableaux de répartition du fait que l'ONS n'a pas pour mission de conduire des études économiques ou de mener plus de traitements statistiques.

2. Deuxième ordre : aspects de forme (conformité et cohérence)

2.1. La conformité avec les normes internationales :

Lors des conférences internationales des statisticiens du travail (1954 et 1982)¹, des résolutions et des directives concernant les statistiques de la population active, de l'emploi et du chômage ont été adoptées, ces résolutions renferment les concepts et les définitions permettant la mesure de l'activité. La majorité des pays, l'Algérie en fait partie, essayent, lors de la préparation des différentes opérations de collecte d'information sur l'emploi et le marché du travail de suivre les recommandations et les directives des résolutions (1954 et 1982), d'interpréter ou d'adapter les définitions du BIT avec les spécificités nationales.

Le fait de suivre, d'interpréter ou d'adapter les concepts et les définitions du BIT donne, par le biais des normes internationales (les normes BIT), une certaine conformité entre pays. Cette conformité permet la comparabilité internationale, c'est-à-dire que les statistiques produites soient comparables entre différents pays.

¹ La résolution adoptée en 1982 (adoptée lors de la treizième conférence) est une version révisée et étendue de la résolution adoptée en 1954 (adoptée lors de la huitième conférence).

En Algérie, malheureusement, seule les enquêtes emploi s'appuient fondamentalement sur les concepts et les définitions préconisées par le BIT. Pour les autres sources, les concepts utilisés ne sont pas tout à fait conformes avec les normes BIT ; ce qui constitue une autre faiblesse, à combler, du dispositif d'information sur le l'emploi et le marché du travail.

2.2. La coordination et la cohérence :

De manière générale, les systèmes d'information sur le marché du travail se caractérisent par l'existence d'une structure qui veille à l'organisation et la coordination du système ; qui centralise les informations sur l'activité, l'emploi et le chômage, fournies par les différents producteurs et collecteurs ; qui met en cohérence ces informations et qui réalise, ou commande la réalisation, des études sur l'activité et des études approfondies sur les thèmes spécifiques du marché du travail (emploi informel, le travail des enfants, le travail des femmes, etc.).

En Algérie, le SNIMT souffre d'une difficulté liée à l'absence d'une telle structure. En réalité, les institutions, les agences et les départements ministériels, producteurs des informations sur le marché du travail, produisent, chacune, selon des objectifs et des logiques spécifiques.

L'absence d'une telle structure pèse sur la pertinence du Système d'informations de l'emploi et du marché du travail par l'irrégularité des informations, les contradictions d'une source à l'autre, l'absence de normalisation et d'harmonisation des outils (concepts, définitions, nomenclatures, etc.).

3. Troisième ordre : aspects de fond (dimension locale et questions spécifiques)

3.1. La dimension locale :

De manière générale, les recensements permettent de produire des statistiques locales, en fait, ces méga opérations, après l'exploitation exhaustive, donnent des informations sur l'emploi et le marché du travail (la situation individuelle, l'exercice d'une activité (Oui/Non), la recherche du travail (Oui/Non), la profession principale,

la situation dans la profession, le secteur juridique, le secteur d'activité, lieu de travail, etc.) à des niveaux géographiques très fins (résultats par willaya, par commune, par district et même par îlot).

Techniquement, pour les recensements généraux, c'est le fait qu'ils soient des opérations exhaustives que la dimension locale est assurée.

Par ailleurs, pour les sources administratives, la dimension locale est assurée car les données administratives sont, en général, collectées au niveau local ensuite transmises aux services centraux des administrations ou aux organismes de tutelle. Donc, l'élaboration et la production des statistiques locales sont possibles.

Pour les enquêtes nationales par échantillon, la dimension locale est une faiblesse car, lors de leur conception et de leur préparation, la représentativité par niveau local n'est pas prise en compte. Seule la représentativité nationale et pour les grandes strates géographiques est, généralement, assurée.

Toutefois, toute représentation par niveau local n'est faisable que si la taille de l'échantillon de ces différentes enquêtes soit élevée.

Donc, en réalité cette faiblesse est liée aux tailles des échantillons, qui ne permettent pas de restituer des données statistiques à des niveaux géographiques détaillés.

3.2. Les questions spécifiques (emploi informel ; emploi agricole ; emploi dans le secteur privé) :

Le Système national d'information sur le marché du travail, par ses différentes composantes et sources de données, ne permet pas de cerner quelques thèmes qualifiés de spécifiques, et dont la connaissance statistique est à approfondir. Parmi ces thèmes, on cite, par exemple, l'emploi informel, le travail des enfants, l'emploi agricole et l'emploi dans le secteur privé.

Concernant l'emploi informel, qui constitue un phénomène qui mérite d'être cerné et connu d'une manière approfondie, il est saisi, indirectement, à partir de certaines questions dans les sources potentielles (enquêtes et données du CNAS).

En réalité, on ne peut cerner ce phénomène rien que si on fait une comparaison entre les différents sources (enquêtes ménages, enquêtes entreprises et données administratives). De plus, les données relatives à l'emploi informel ne sont que des approximations.¹

Ici encore, l'absence d'une enquête thématique sur l'informel est un défaut du Système national d'information sur l'emploi et le marché du travail.

Par ailleurs, l'emploi agricole et l'emploi dans le secteur privé sont mal cernés par le système d'information en vigueur², où la conception d'enquêtes thématiques (enquête thématique sur l'emploi agricole, etc.) et la réalisation des études approfondies sur telles thèmes spécifiques est une nécessité.

Section 3 : Perspectives d'amélioration du dispositif statistique sur l'emploi et le marché du travail

1. Perspectives générales :

Pour rendre le système national des statistiques de l'emploi et du marché du travail plus performant plusieurs actions d'amélioration et perspectives générales sont envisageables :

- *Renforcer la base juridique relative au SIMT*: toute tentative d'amélioration du système d'information actuel doit prendre la base juridique relative au système d'information de l'emploi et le marché du travail (textes légaux et réglementaires) comme point de départ. Il est temps de mettre à jour certains textes (la loi relative au système statistique, le décret instituant la nomenclature des activités économiques et des produits, etc.). De plus, le renforcement de la base actuelle par de nouveaux textes est une nécessité (seule l'exécution des recensements est réglementée par une loi).

¹Musette, M.S., (2014), « Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie », Fondation européenne pour la formation (ETF), P. 24

²Hammouda, N-E. (2005), « Le système d'information sur le marché du travail : bilan et perspectives », Op.cit.P. 12

- *La création d'une structure animatrice du SIMT* : comme nous l'avons vu dans la section de l'évaluation, le défaut majeur du système actuel est l'absence d'une structure qui centralise l'information sur l'emploi. Donc, il est indispensable d'établir une structure chargée de l'animation du SIMT. Cette structure pourrait s'assumer plusieurs responsabilités : centraliser et mettre en cohérence l'ensemble des informations relatives à l'emploi et au marché du travail ; améliorer la synergie entre les acteurs du système ; réaliser régulièrement des études approfondies sur l'emploi et sur les thèmes spécifiques du marché du travail (l'emploi des femmes, l'emploi informel, l'emploi des jeunes, le travail des enfants, l'emploi dans le secteur privé, l'emploi agricole, etc.) ; former le personnel des acteurs administratifs afin qu'ils mènent à bien leurs tâches de collecte, de préparation et de transfert des données.
- *Renforcer la coordination et le partenariat entre les acteurs du SIMT* : dans le but d'améliorer le SIMT, et le rendre plus pertinent et plus performant, on peut agir sur la coordination, le partenariat et l'échange entre les acteurs du système. Ces actions peuvent être mise en œuvre et superviser par la structure précédemment évoquée, ou par le Conseil National de la Statistique (CNS), qui est le coordinateur et l'animateur du système statistique en Algérie.
- *Le Programme National des Travaux Statistiques (PNTS) et les statistiques de l'emploi* : le Programme National des Travaux Statistiques est un programme annuel et pluriannuel de travaux statistiques adopté par le CNS, en réalité, il renferme les programmes des différents organes publics et privés en matière de travaux statistiques. La perspective ici, est que le PNTS doit contenir un dispositif statistique sur l'emploi et le marché du travail. Formellement, les acteurs du SIMT renseignent l'ONS de leurs besoins, leurs actions prévues avec les échéanciers de réalisation et de leurs potentiels humaines, ensuite ces renseignements (programmes) sont soumis à l'examen et l'arbitrage de l'ONS, l'adoption du CNS et l'approbation du Gouvernement.
- *Réglementer l'accès aux données* : actuellement, il existe un grand besoin, chez les parties prenantes de l'information sur

l'emploi (pouvoirs publics, chercheurs et scientifiques, institutions régionales et internationales, etc.) pour réglementer et organiser l'accès aux données. De plus, il faut penser aussi à faciliter, au moins pour les scientifiques et les chercheurs, l'accès aux bases des données des enquêtes. Faciliter l'accès aux données va surement multiplier les analyses et les études et stimuler ainsi la sélection d'analyses de qualité.

- *Création d'une cellule d'études* : cette proposition se base sur le fait que l'ONS, institution centrale de la statistique, a de grandes quantités de données, mais aucune étude socioéconomique n'a lieu. De ce fait, il faut peut-être créer une cellule d'études affectée à l'ONS et attribuer à ses membres une mission d'étude et d'analyse. Dans ce sens, cette cellule et dans l'exercice de sa mission, va élaborer des études et des analyses sur l'emploi et le marché du travail, qui vont renforcer le SIMT.
- *Création d'une cellule ou d'une unité de recherche en méthodologie statistique* : cette cellule ou cette unité pourrait être, affectée à l'ONS, avec pour mission de développer les instruments et les outils statistiques, dont ceux utilisés dans le SIMT (nomenclatures, méthodes, concepts, etc.). Elle pourrait aussi être chargée de normaliser, d'harmoniser et d'adapter les concepts, les nomenclatures et les méthodes préconisés par les institutions internationales.
- *Renforcer la coopération internationale*: renforcer la coopération avec les pays voisins et les institutions régionales et internationales et encourager l'échange des expériences dans le domaine des statistiques de l'emploi et du marché du travail.

2. Perspectives de fond et de forme :

Pour renforcer le système national des statistiques de l'emploi et du marché du travail et le rendre plus performant aussi, plusieurs perspectives de forme et de fond, pour les composantes du SMIT, sont envisageables :

- *Amélioration des enquêtes* : il paraît, actuellement, que quelques pistes d'améliorations semblent être utiles pour les différentes enquêtes existantes. Ces perspectives concernent surtout les

concepts, la période de référence, le questionnaire, la périodicité et la représentativité spatiale.

Pour l'enquête emploi, et afin de mieux cerner les données de l'emploi et du marché du travail, il faudrait, dans l'avenir, réduire la périodicité (de l'annuelle au trimestrielle), une régularité trimestrielle permettra de disposer des indicateurs du moment du marché du travail, de mieux suivre ces indicateurs et de prendre en compte les activités saisonnières. Cette périodicité va impliquer l'option de quatre périodes de références (4 dans l'année au début de chaque passage d'enquête). De plus, il faudrait que ce type d'enquête, permette une représentativité locale et spatiale (au moins représentatifs par wilaya), cette représentativité permettra de mieux connaître le marché local de l'emploi et disposer des informations sur l'activité, l'emploi et le chômage au niveau régional.

Pour améliorer l'enquête emploi, il faudrait aussi agir sur le questionnaire de l'enquête de façon à ce qu'il permette de prendre en considération les formes particulières d'emploi (travail non assuré, activités marginales, etc.).¹

Par ailleurs, pour les enquêtes auprès des établissements, il faudrait les élargir au secteur privé qui reste mal cerné par rapport au secteur public.

- *Harmonisation des concepts et des outils utilisés* : il est, peut-être, temps pour harmoniser les concepts, les définitions, les outils et les nomenclatures avec les normes internationales et les adapter avec la spécificité nationale, afin que les acteurs du système national d'information sur l'emploi et le marché du travail puissent utiliser des outils et des concepts harmonisés.
- *Réalisation d'enquêtes spécifiques* : afin d'approfondir la connaissance statistique sur les aspects et les phénomènes particuliers de l'emploi et du marché du travail (l'emploi des femmes, l'emploi informel, l'emploi des jeunes, le travail des enfants, l'emploi dans le secteur privé, l'emploi agricole, etc.), il

¹Hammouda, N-E. (2005), « Le système d'information sur le marché du travail : bilan et perspectives », Op. cit.P. 11

faudrait soit réaliser des enquêtes ponctuelles spécifiques, ou bien étendre, à chaque fois, le questionnaire de l'enquête emploi pour permettre de s'informer sur les aspects spécifiques (inclure dans le questionnaire un volet spécial).¹

- *Valorisation des sources administratives* : puisque les sources administratives sont les moins coûteuses par rapport aux autres sources, il serait donc utile de valoriser ce type de source de données. Ce processus de valorisation doit commencer par la normalisation des outils de collecte afin qu'ils puissent permettre des traitements statistiques, ensuite l'amélioration des compétences du personnel qui gère les données administratives (l'investissement dans la formation, etc.).
- *La communication et la diffusion des informations* : afin d'assurer une meilleure communication des informations sur l'activité, l'emploi et le chômage, il faudrait mettre en place une stratégie adaptée de communication et de diffusion, tout en essayant de réduire les délais de diffusion, de multiplier les canaux de publication et de diffusion, de veiller à la cohérence des informations publiées, etc.
- *Renforcement des capacités des acteurs du SIMT* : pour recueillir et analyser l'information sur l'emploi et le marché du travail, et pour produire régulièrement des informations précises, objectives, fiables, accessibles, à jour et cohérentes, il faudrait renforcer les capacités des acteurs du SIMT en moyens financiers, humains et matériels, il faudrait aussi renforcer les capacités techniques des producteurs de l'information sur l'emploi et le marché du travail.
- *Evaluation et diagnostic du SIMT* : il est indispensable d'établir un diagnostic institutionnel et d'évaluer régulièrement la performance du SIMT et la pertinence des informations produites, et si nécessaire de restructurer le système.

¹Ibid., P. 14.

Bibliographie :

Godinot, A. (2005), « Pour comprendre le recensement de la population », Insee Méthodes-Hors-Série de Mai 2005.

Begeot, F. & Eggerickx, T., (1993) « Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats », In: Population, 48^e année, N°6, 1993

Kateb, K. (2004), « La statistique coloniale en Algérie (1830-1962) : entre la reproduction du système métropolitain et les impératifs d'adaptation à la réalité algérienne », Courrier des Statistiques, N°112

Art.2 du décret exécutif N° 01-114 du 07 Mai 2001 portant recensement général de l'agriculture (RGA). (Publié au JO n° 26 de l'année : 2001

Hammouda, N-E. (2005), « Le système d'information sur le marché du travail : bilan et perspectives »

Hammouda, N.E., Isli, M.A., et Musette, M.S., (2003), « Marché du travail et emploi en Algérie : Eléments pour une politique nationale de l'emploi, profil de pays », OIT Alger, octobre 2003

Art.5 du décret exécutif N° 06-77 du 18 Février 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'emploi. (Publié au JO n° 09 de l'année : 2006

Musette, M.S., (2014), « Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie », Fondation européenne pour la formation (ETF).

Lamiri, A. (2013), « La décennie de la dernière chance : émergence ou échéance de l'économie algérienne », Eds. Chihab, Alger.

Brackstone, G. J. (2002), « Stratégies et approches relatives aux statistiques régionales », Techniques d'enquêtes, Vol. 28, N° 2, P. 5-6

Kessouri M-A., (2012), « **Le système statistique en Algérie : état des lieux et Perspectives** », communication présentée au Symposium sur l'Information industrielle organisé par le MIPMEPI, l'AIDMO et le BID, Alger, 04 -06 Décembre 2012.

Boumati, M. (2008), « **Le système statistique Algérien : situation actuelle et perspectives -la SNDS 2009-2015-**», communication présentée à l'atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb, Tunis, 1-2-3 Décembre 2008.